

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL533

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« garde des sceaux »

les mots :

« ministre de la justice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.